

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N° DEL310122-14**

SEANCE DU 31 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente-et-un décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie à huis clos (article 6, II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020), sous la présidence de Monsieur Christian PAOLI, Premier Adjoint au Maire.

Étaient présents : M. Christian PAOLI ; M. Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Marie-Josée SANTONI ; M. Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M. Vincent SUSINI ; Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; M Jean-François OTTOMANI ; Mme Lisa FRANCISCI ; Mme Nadine ACHILLI-FABRE ; M. Pierre-Louis PIERI ; M. Jules François PAOLI ; M. Esteban SALDANA ; M. Albert PIREDDA ; M. André POLINI.

Étaient Absents : M. André ROCCHI ; Mme Muriele ELEGANTINI.

Étaient représentés : M. Filippu-Anto ANGELI par M Pierre-Louis PIERI ; M. Toussaint BARBONI par M. Sébastien GUIDICELLI ; Mme Victoria COLOMBANI par Mme Marie-Luce MICAELLI ; Mme Muriele ELEGANTINI par M. André ROCCHI ; Mme Nicole FARENC par M. Albert PIREDDA ; Mme Marie-Laure FILIPPINI par Mme. Agnulina ANDREANI ; Mme Marie-Pierre GAMBOTTI par M. Christian PAOLI ; Mme. Sandrine MURGIA par M. Jean-Jacques FRATICELLI ; M. Franck PAOLI par M. Christian PAOLI ; Mme Dominique VILLARD-ANGELI par M. André POLINI.

Secrétaire de séance : M. Sébastien GUIDICELLI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 16	Votants : 25
Vote pour : 25	Vote contre : 0	Abstention : 0
Affichage en date du : 02/02/2022	Convocation : 24.01.2022	

OBJET : DELEGATION A UN ADJOINT AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'EHPAD A ZIGLIA

Vu la résiliation du bail emphytéotique liant la commune et la société Erilia, concernant les bâtiments communaux constituant l'EHPAD A ZIGLIA,

Vu le projet de signature d'une convention de mise à disposition des bâtiments communaux constituant l'EHPAD A ZIGLIA, avec l'Association d'Aide aux Personnes Agées (AAPA), sise lieu-dit Migliacciaru 20243 Prunelli di Fium'Orbu,

Considérant que Monsieur André ROCCHI, Maire de Prunelli di Fium'Orbu est Président de l'AAPA,

Considérant qu'aux termes de l'article L 2131-11 du CGCT, « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ».

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20220131-DEL310122-14-DE
Date de réception préfecture : 03/02/2022

Délibération
N° DEL310122-14

Le Maire, es qualité de Président de l'AAPA, ne pouvant donc, ni participer aux débats ni aux votes liés à ce dossier, quitte la séance.

Considérant que Madame Muriele ELEGANTINI, Conseillère Municipale, a donné procuration à Monsieur André ROCCHI, pour la représenter lors de la séance du présent conseil municipal, et que, par conséquent son vote ne pourra être comptabilisé pour cette délibération.

Considérant dès lors, qu'il convient de déléguer à un adjoint au Maire, la signature de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'autoriser Monsieur Jean-Jacques FRATICELLI, Adjoint au Maire, de signer au nom de la commune, la convention de mise à disposition des locaux communaux A Ziglia, à l'Association d'Aide aux Personnes Agées, sise lieu-dit Migliacciaru, 20243 Prunelli di Fium'Orbu et représentée par son Président Monsieur André ROCCHI.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

*P/ Le Maire,
le Premier Adjoint,*

